

Contrats aidés : non au plan de licenciements massifs

24 août 2017

Contrats aidés : non au plan de licenciements massifs

Le gouvernement vient de stopper de façon brutale le financement des contrats aidés : depuis le 4 août, il n'est plus possible de signer ou de renouveler ce type de contrat (CUI - contrats unique d'insertion - CAE contrat d'allongement dans l'emploi - CIE contrat initiative emploi).

Sous couvert de réduction des dépenses publiques, le gouvernement est ainsi responsable d'une série de mesures aggravant le chômage et la précarité, (s'y ajoutent la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires ou encore la baisse des APL, sans parler de la loi Travail 2 passée en force par ordonnance et des attaques contre la sécurité sociale).

Le secteur associatif est le plus touché par la cessation brutale de ces contrats, ainsi que les services publics (Éducation Nationale, collectivités locales -tout particulièrement les communes -, sanitaire et médico-social). Les emplois aidés d'entretien, d'adjoint de sécurité, de restauration, d'accompagnement de personnes en difficulté...sont particulièrement concernés. Nombre d'entre eux vont se retrouver au chômage. Rappelons que 86% des attributaires de contrats aidés n'ont pas eu d'autre proposition au moment d'entrer en contrat aidé selon l'enquête de la DARES de 2015, et que, selon cette même enquête, les femmes (54% des contrats aidés) et les personnes les moins qualifiées (62% des contrats aidés) sont donc les plus touchés. Dans les DOM, la Réunion c'est vue dans l'obligation de reporter la rentrée scolaire de 5 jours; ne pouvant plus ouvrir des classes, faute d'emploi aidés.

La cohésion sociale est mise à mal par la remise en cause des moyens alloués aux services publics et aux associations, lesquelles subissent consécutivement aux coupes budgétaires la baisse de leurs subventions. Or 60% des contrats aidés dans le secteur non - marchand n'auraient pas lieu sans l'aide de l'Etat.

Les contrats aidés n'étaient pas la panacée et représentaient déjà une forme de travail très précaire, que nous avions dénoncée en tant que telle. Mais ils représentaient des emplois effectifs à défaut de mieux, et correspondaient à des besoins sociaux réels. Par quoi vont-ils être comblés ? Par les recrutés de service « civique », précarisation accrue de ce type d'emplois ?

Les coupes drastiques dans les dépenses publiques en cours (60 milliards) ne sont pas une solution. Les réductions de dépenses publiques se traduisent en fait par la prise en charge financière par les particuliers -qui le peuvent- des prestations offertes auparavant par des services publics-qui ne sont plus assurés, augmentant ainsi les dépenses de chacun-e en matière de santé, d'éducation, de garde d'enfant, etc.. Pour Solidaires, il faut engager une réforme fiscale juste (les entreprises et riches particuliers bénéficient d'une quantité de dispositifs d'optimisation fiscale auxquels vont s'ajouter l'allègement de l'ISF et la baisse de l'impôt sur les sociétés) et une véritable lutte contre la fraude fiscale qui coûte 60 à 80 milliards par an au budget de l'Etat. Solidaires tient à rappeler que la dépense publique est un investissement pérenne, utile à la société et à son économie. Et que la fracture sociale a un coût économique et politique.

Pour l'Union syndicale Solidaires, lutter contre le chômage c'est :

- Privilégier le CDI dans le privé et l'emploi statutaire dans le public.
- Pour un emploi associatif de qualité, instaurer des conditions de financement pérennes des associations.
- Transformer l'ensemble des contrats précaires en emplois pérennes.
- Engager la réduction du temps de travail, sans flexibilité ; avec les embauches nécessaires.
- Renforcer les services publics en moyens humains, formations et budgétaires.

**Contre le chômage et la précarité, contre la loi Travail 2,
Solidaires appelle à la mobilisation
Le 30 août à Jouy en Josas, devant l'université d'été du MEDEF
Le 12 septembre, partout en France**

Contrats aidés : non au plan de licenciements massifs

Le gouvernement vient de stopper de façon brutale le financement des contrats aidés : depuis le 4 août, il n'est plus possible de signer ou de renouveler ce type de contrat (CUI - contrat unique d'insertion - CAE contrat d'allongement dans l'emploi - CIE contrat initiative emploi).

Sous couvert de réduction des dépenses publiques, le gouvernement est ainsi responsable d'une série de mesures aggravant le chômage et la précarité, (s'y ajoutent la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires ou encore la baisse des APL, sans parler de la loi Travail 2 passée en force par ordonnance et des attaques contre la sécurité sociale).

Le secteur associatif est le plus touché par la cessation brutale de ces contrats, ainsi que les services publics (Education Nationale, collectivités locales -tout particulièrement les communes -, sanitaire et médico-social). Les emplois aidés d'entretien, d'adjoint de sécurité, de restauration, d'accompagnement de personnes en difficulté,...sont particulièrement concernés. Nombre d'entre eux vont se retrouver au chômage. Rappelons que 86% des attributaires de contrats aidés n'ont pas eu d'autre proposition au moment d'entrer en contrat aidé selon l'enquête de la DARES de 2015, et que, selon cette même enquête, **les femmes (54% des contrats aidés) et les personnes les moins qualifiées (62% des contrats aidés) sont donc les plus touchés. Dans les DOM, la Réunion s'est vue dans l'obligation de reporter la rentrée scolaire de 5 jours; ne pouvant plus ouvrir des classes, faute d'emplois aidés.**

La cohésion sociale est mise à mal par la remise en cause des moyens alloués aux services publics et aux associations, lesquelles subissent consécutivement aux coupes budgétaires la baisse de leurs subventions. Or 60% des contrats aidés dans le secteur non - marchand n'auraient pas lieu sans l'aide de l'Etat.

Les contrats aidés n'étaient pas la panacée et représentaient déjà une forme de travail très précaire, que nous avions dénoncée en tant que telle. Mais ils représentaient des emplois effectifs à défaut de mieux, et correspondaient à des besoins sociaux réels. Par quoi vont-ils être comblés ? Par les recrues du service « civique », précarisation accrue de ce type d'emploi ?

Les coupes drastiques dans les dépenses publiques en cours (60 milliards) ne sont pas une solution. Les réductions de dépenses publiques se traduisent en fait par la prise en charge financière par les particuliers -qui le peuvent- des prestations offertes auparavant par des services publics-qui ne sont plus assurées, augmentant ainsi les dépenses de chacun-e en matière de santé, d'éducation, de garde d'enfants, etc...Pour Solidaires, il faut engager une réforme fiscale juste (les entreprises et riches particuliers bénéficient d'une quantité de dispositifs d'optimisation fiscale auxquels vont s'ajouter l'allègement de l'ISF et la baisse de l'impôt sur les sociétés) et une véritable lutte contre la fraude fiscale qui coûte 60 à 80 milliards par an au budget de l'Etat. Solidaires tient à rappeler que la dépense publique est un investissement pérenne, utile à la société et à son économie. Et que la fracture sociale a un coût économique et politique.

Pour L'Union syndicale Solidaires, lutter contre le chômage c'est :

- Privilégier le CDI dans le privé et l'emploi statutaire dans le public,
- Pour un emploi associatif de qualité, instaurer des conditions de financement pérennes des associations,
- Transformer l'ensemble des contrats précaires en emplois pérennes,
- Engager la réduction du temps de travail, sans flexibilité ; avec les embauches nécessaires.
- Renforcer les services publics en moyens humains, formations et budgétaires.

**Contre le chômage et la précarité, contre la loi Travail 2,
Solidaires appelle à la mobilisation
Le 30 août à Jouy en Josas, devant l'université d'été du MEDEF
Le 12 septembre, partout en France**

- Emplacement : PRESSE > Communiqués >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Contrats-aides-non-au-plan-de-licenciements-massifs>